

## La réversion de retraite est t'elle rétroactive ?

Par **Piper**, le **28/02/2007** à **10:34**

Bonjour,

Ma question va peut t'être vous semblez bizarre mais bon je vais expliquer brièvement ce qu'il en est.

Mon père est décédé en décembre 2002, or mes parents étaient divorcés depuis des années cad en 1970 ils ne sont restés mariés que 4 mois. Après le divorce chacun à poursuivit sa vie sans entendre parlé de l'autre.

Ce dernier ne s'est pas remarié, ma mère non plus. Or celle ci à toujours penser qu'il fallait être resté marié un certain délais afin d'obtenir la reversions. Mais apparemment depuis la reforme de Raffarin ce n'est plus le cas. Étant donné qu'elle n'as appris cela qu'il n'y a que quelques semaines elle aimerai savoir si la réversion sera rétroactive ou non ?

Par **durelaloï**, le **28/02/2007** à **16:46**

Bonjour,

Non ,elle prend effet au premier jour suivant la demande sauf si celle-ci est faite dans l'année suivant le décès mais ce n'est pas votre cas.

Cdt